REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 22 décembre 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de la population et de la santé

Evolution du dispositif COVID-19

A quelques jours de la fin de l'année, le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) rappelle que le dispositif COVID-19 va fortement évoluer dans le canton de Genève avec la fermeture, le vendredi 23 décembre au soir, de la Cellule COVID et de Ligne Verte. La campagne de vaccination de rappel se poursuit, quant à elle, notamment pour les personnes les plus vulnérables et le service de la pharmacienne cantonale prend le relais sur la ligne d'information téléphonique pour la prise de rendez-vous.

Evolution épidémiologique

Si le virus SARS-CoV-2 circule encore, la situation n'est plus la même qu'auparavant: les campagnes de vaccination et les immunisations suite à une infection ont permis de générer une immunité de la population qui était inexistante en 2020. C'est la raison pour laquelle la Suisse a pu entamer la phase de normalisation en avril 2022 en levant la plupart des mesures de lutte contre la pandémie.

L'avenir de la pandémie n'est pas prévisible avec certitude. Il n'est pas exclu qu'un variant plus virulent apparaisse, mais ce n'est pas le scénario le plus probable. Le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) s'attend plutôt à une circulation endémique du virus, entrecoupée de phases épidémiques comme actuellement, avec un impact modéré sur la population et le nombre d'hospitalisations.

Une réponse hors-norme à une situation hors-norme

Au sein de la direction générale de la santé, la Cellule COVID-19 et la Ligne Verte, pilotées par le service du médecin cantonal, auront constitué deux maillons clefs d'une mobilisation sans précédent dans le canton de Genève. Depuis mars 2020, elles ont accompagné la population genevoise et les partenaires sur le terrain dans la gestion de cette crise hors-norme.

Le mandat de la Cellule COVID-19 se termine alors que la phase de normalisation a été entamée en avril 2022 et que la population a eu le temps d'être immunisée contre le virus SARS-CoV-2. Structure temporaire et collaborative marquée par son agilité et sa pluridisciplinarité, la Cellule a assumé – au gré de l'évolution épidémiologique, mais aussi légale, administrative, vaccinale, médicale et économique –, une mission polyvalente et évolutive. Son activité a fait l'objet d'un rapport complet, disponible en ligne.

Passage de flambeau, informations et veille épidémiologique

Comme pour d'autres infections respiratoires, il appartient désormais à la population, aux institutions de santé et aux autres partenaires de décider des mesures à adopter ou à mettre en place en cas de symptômes ou de test positif au COVID-19.

Dès le 23 décembre 2022, la population et les professionnels de la santé trouveront les informations fiables et nécessaires régulièrement actualisées sur le site internet ge.ch, y compris un point épidémiologique publié en ligne à intervalle régulier, faisant le point sur les épidémies en cours, et incluant les principales recommandations sanitaires et d'autres thématiques de santé publique.

Vaccination contre le COVID-19

La vaccination permet de réduire le risque de formes graves de la maladie. Gratuite pour les personnes résidant en Suisse, affiliées ou non à l'assurance obligatoire des soins (AOS), ainsi que pour les frontaliers non affiliés à l'AOS, la vaccination est particulièrement recommandée pour les personnes les plus vulnérables, y compris les femmes enceintes, et pour les personnes en contact avec des personnes vulnérables.

Le canton de Genève poursuit la campagne de vaccination de rappel dans les centres de vaccination ou en pharmacie. La primovaccination reste, quant à elle, toujours possible pour les personnes n'ayant jamais été vaccinées.

Depuis le 21 décembre 2022, les inscriptions en ligne se font uniquement sur la plateforme onedoc.ch, qu'il s'agisse d'un rendez-vous dans un cabinet médical, une pharmacie ou un centre de vaccination, suite à la fermeture de la plateforme d'inscription *soignez-moi*.

Dès le 3 janvier 2023, le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) prend le relais de la Ligne Verte pour toute question concernant la vaccination et les inscriptions: le SPhC répond par courriel de préférence à l'adresse vaccins.covid19@etat.ge.ch ou par téléphone au 022 546 52 80 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h).

La vaccination sans rendez-vous reste possible dans trois centres de vaccination (Pharmashop Pharmacie Plaza; Permanence Médico-Chirurgicale Rond-Point Plainpalais et Centre Médical à Chêne-Bourg) et dans une quinzaine de pharmacies.

Certificat COVID

Le certificat COVID n'est plus utilisé en Suisse mais peut encore être exigé à l'étranger. Il s'obtient suite à un test, auprès du centre ou de la structure de test ou suite à une vaccination, auprès du centre ou de la structure de vaccination.

Tests de dépistage

Dès le 1er janvier 2023 et sur décision fédérale, les tests COVID ne seront plus systématiquement gratuits. C'est sur ordonnance médicale uniquement que les coûts des analyses du Sars-CoV-2 seront pris en charge par l'AOS, et la participation aux coûts (franchise et quote-part) sera appliquée.

En cas de symptômes, le test est toujours utile, et remboursé sur ordonnance, pour les personnes qui pourraient bénéficier de soins médicaux spécifiques et de traitements visant à éviter les formes graves de la maladie.

Pour le reste de la population, la prise en charge du COVID-19 rejoint celles des autres maladies, et en particulier des virus respiratoires. Le test en cas de symptôme n'est plus nécessaire. La priorité reste d'éviter de transmettre la maladie.

Que faire en cas de symptômes?

Pour les personnes présentant des symptômes, il est recommandé de privilégier le télétravail quand cela est possible et d'éviter – comme pour toute maladie – de transmettre le virus à d'autres personnes. Les personnes vulnérables qui ne se sentent pas bien doivent contacter leur médecin.

L'Association des médecins du canton de Genève (AMGe) facilite la recherche d'un médecin traitant disponible au numéro 022 708 00 26 (7h30-19h les jours ouvrables). Il est aussi possible d'appeler la ligne dédiée aux urgences non vitales au 022 427 88 00 (7/7) pour évaluation et orientation.

En cas d'urgence vitale, il faut appeler le 144 sans tarder.

Mesures de protection

Depuis la fin de la situation particulière, il appartient aux différentes institutions et structures ainsi qu'à la population d'évaluer la situation et d'agir en conséquence.

Si aucune mesure n'est plus imposée (hormis le port du masque dans certaines institutions), il est recommandé d'appliquer le trio de bons réflexes:

- Hygiène des mains (à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique);
- Aération régulière;
- Port du masque en cas de symptômes, suite à un test positif ou quand vous le jugez nécessaire (par exemple dans les lieux confinés).

Gestion d'une crise hors-norme en chiffres

- Plus de 420'000 appels individuels (isolements et quarantaines, février 2020-mars 2022);
- Près de 10'000 clusters investigués;
- Plus de 2000 plans de protection traités d'août 2020 à février 2022 (1600 heures d’échanges téléphoniques);
- 15'000 courriels de demandes de dérogations;
- 227 modifications des règles fédérales étudiées et mises en application;
- 107 modifications des règles cantonales (arrêtés adoptés par le Conseil d’Etat);
- Jusqu'à 800 courriels reçus et traités quotidiennement;
- 110 points épidémiologiques produits;
- Plus de 400’000 appels traités par la Ligne Verte entre octobre 2020 et décembre 2022;
- 1'290'440 vaccinations ont été effectuées à Genève entre décembre 2020 et décembre 2022.

Pour plus d'information:

- Vaccination COVID-19
- Certificat COVID
- Test de dépistage COVID
- Se protéger et protéger les autres

Pour toute information complémentaire (médias uniquement): Dre Aglaé Tardin, médecin cantonale, et Mme Nathalie Vernaz-Hegi, pharmacienne cantonale, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSPS, T. 079 935 86 75.